

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME PAULINE QUELOZ, DÉPUTÉE (DÉPUTÉE INDÉPENDANTE), INTITULÉE « EXPLOSION DES COÛTS DE LA NOUVELLE PATINOIRE DE PORRENTRUY : QU'EN EST-IL ? » (N° 2992)

En préambule, le Gouvernement tient à mentionner que le Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP), appuyé par un comité de pilotage ad hoc, est le porteur du dossier. L'Etat intervient dans ce dossier de manière subsidiaire en qualité d'autorité de subventionnement pour une installation sportive à caractère régional et d'intérêt public au sens de la loi visant à encourager les activités physiques et le sport.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées.

1. Au lieu des 17 millions acceptés par les autorités, le coût final se monterait à près de 30 millions de francs. Ces informations sont-elles exactes ?

Oui, le montant global de l'avant-projet initial dit « des utilisateurs », présenté à une délégation du Gouvernement composée des Départements des finances et de la formation, de la culture et des sports, en date du 21 janvier 2016, par des représentants du SIDP s'élevait à 16.7 millions de francs. Lors de la présentation de l'avant-projet consolidé à cette même délégation, en date du 19 février 2018, le montant global se monte désormais à 29.8 millions de francs.

A ce stade, 15 millions de francs sont à la charge des communes du SIDP. Toutefois, le SIDP et le comité de pilotage se sont engagés à réduire cette dette de 2 millions de francs, notamment par la poursuite de la recherche de fonds.

2. Quelle est la position du Ministre des finances concernant l'explosion de ces coûts et envisage-t-il de nouvelles mesures Optima pour combler la différence entre le devis initial et le nouveau devis ?

Pour rappel, la réponse du Gouvernement à une question écrite ne représente pas l'avis d'un ministre en particulier mais la position de l'ensemble du collège gouvernemental.

Le Gouvernement suit avec attention le dossier de rénovation et d'agrandissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs qui est sans conteste d'une importance marquante pour les sports de glace dans le district de Porrentruy et au niveau cantonal. Il a ainsi été régulièrement informé de son avancée par le porteur du dossier, le SIDP et son comité de pilotage.

Ce dossier dépendant en premier lieu de la compétence et de l'initiative des communes, il n'appartient pas au Gouvernement de se prononcer en détail sur l'augmentation significative des coûts entre l'avant-projet de 2016 et l'avant-projet consolidé de 2018. Le SIDP et le comité de pilotage ont déjà communiqué de façon détaillée les éléments ayant contribué à cette augmentation du montant global de la rénovation et de l'agrandissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Par ailleurs, le Gouvernement salue l'initiative et a autorisé le SIDP à soumettre cet avant-projet consolidé et le nombre de champs de glace en votation à la population du district de Porrentruy.

La planification financière des investissements 2017-2021 prévoit actuellement une subvention cantonale pour une installation sportive à caractère régional et d'intérêt public de 4 millions de

francs qui se basait sur l'avant-projet de 2016. Au vu du montant global de l'avant-projet consolidé, celle-ci ne semble plus être suffisante et devrait être augmentée, sous réserve du résultat de la votation populaire du 1^{er} juillet prochain. Avec un taux de 25% qui est actuellement soutenu par le Gouvernement et qui sera proposé au Parlement, le montant de la subvention cantonale est estimé à environ 7 millions de francs pour l'avant-projet actuel à deux champs de glace ou à environ 5 millions de francs avec un avant-projet redimensionné à un champ de glace.

Lors du dépôt de la demande de subvention par le SIDP, sous réserve du résultat de la votation populaire, le Parlement, autorité compétente, sera amené à se prononcer sur le taux de subvention et par conséquent sur le montant final de la subvention. De plus, selon l'échéancier prévu, les travaux de rénovation et d'agrandissement devraient se terminer en décembre 2021. Le décompte final de la subvention cantonale interviendra donc durant la prochaine planification financière des investissements 2022-2026.

A ce stade, le Gouvernement n'envisage pas de présenter au Parlement des mesures d'économies supplémentaires pour combler la différence de subvention entre l'avant-projet de 2016 et l'avant-projet consolidé de 2018. Le projet de rénovation et d'agrandissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs est un projet unique (subvention à l'investissement) qui n'a pas de conséquence sur le compte de fonctionnement de l'Etat.

3. Y a-t-il des incidences pour le HC Ajoie ?

Oui, la patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs ne répondant plus aux normes fixées par la Swiss Ice Hockey Federation, le Hockey Club Ajoie joue sous dérogation. Si ce club souhaite jouer en National et/ou en Swiss League, la mise en conformité et donc la rénovation de la patinoire est obligatoire.

C'est pourquoi ce club s'est engagé financièrement dans la consolidation de l'avant-projet de rénovation et d'agrandissement de la patinoire et a un représentant au sein du comité de pilotage.

4. Quel est le contrôle du canton sur ce projet et la non maîtrise des coûts ?

Comme mentionné précédemment, l'Etat a un rôle subsidiaire dans le dossier de rénovation et d'agrandissement de la patinoire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs. Il ne s'agit pas d'un projet cantonal. Le SIDP est le porteur du dossier et l'Etat ne saurait s'immiscer dans une décision intercommunale mais il s'agira pour lui de contrôler les pièces justificatives (factures et preuves de paiement) après les travaux avant le versement de la subvention, comme cela se pratique dans tous les dossiers similaires.

Dans ce contexte, il n'y a donc pas de représentant de l'Etat au sein du comité de pilotage. Par contre, le délégué aux affaires communales, le chef de l'Office des sports et un économiste de la Trésorerie générale siègent au sein du groupe de travail « patinoire » élargi en leur qualité de représentants de l'Etat.

Delémont, le 24 avril 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La Chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt